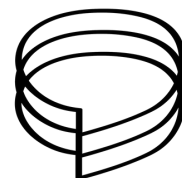




## LA COHABITATION SOCIALE DANS L'ESPACE PUBLIC : DES DROITS DE LA PERSONNE BAFOUÉS

### 2025

Mémoire présenté dans le cadre de la consultation « itinérance et cohabitation sociale » réalisée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM).



**CDC  
PLATEAU-  
MONT-ROYAL**



# À PROPOS DE LA CDC PMR

---

La corporation de développement communautaire Plateau-Mont-Royal (CDC PMR) préconise une vision globale du développement qui tient simultanément compte du contexte économique, politique, social, culture et environnemental dans lequel les résident-e-s vivent. Dans un objectif de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale, la CDC PMR travaille à l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des différentes populations du Plateau-Mont-Royal. La mission de la CDC PMR est de veiller au développement social et communautaire du quartier et de faire la promotion d'un projet de société fondé sur une juste répartition des richesses, où la valeur des personnes ne se mesure pas à son pouvoir d'achat.

## COMITÉ ITINÉRANCE

---

La CDC PMR est un regroupement local des organismes communautaires du secteur.

De ces membres, une vingtaine d'organismes participent au comité itinérance du Plateau-Mont-Royal et ont contribué à la rédaction du présent mémoire, soit l'Auberge Madeleine, le Centre d'Amitié Autochtone de Montréal, le Centre des femmes de Montréal, l'Association d'entraide le Chainon, Dîners St-Louis, Exeko, Foyer du Monde, la Maison des Amis du Plateau-Mont-Royal, La Porte ouverte (Open Door), Ma Chambre, Mission Old Brewery, Plein Milieu, Resto Plateau et Sidalys.

Le mandat de ce comité est de se concerter sur les enjeux entourant le phénomène de l'itinérance et de réfléchir à des actions collectives et structurantes afin de contribuer aux meilleures conditions des personnes à risque ou en situation d'itinérance.

# RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

---

- Nous invitons la Ville de Montréal à reconnaître la crise actuelle et à appliquer des réglementations qui mettront de l'avant les droits de la personne en démontrant une plus grande tolérance ;
- Nous recommandons que la Ville de Montréal adopte une vision générale, inclusive et élargie de la cohabitation sociale en assurant un vivre-ensemble de tou-te-s et chacun-e ;
- Nous recommandons d'offrir la gratuité des transports en commun aux personnes en situation de précarité financière ;
- Nous recommandons de ne pas déplacer les ressources communautaires existantes à la suite de l'ouverture d'un lieu accueillant des enfants ;
- Nous recommandons de ne pas ajouter de restriction dans son application pour tous les organismes qui auraient à ouvrir de nouvelles ressources ou déployer une ressource à une nouvelle adresse ;
- Nous recommandons, comme l'Ombudsman de Montréal (Mailloux, 2022), que la Ville de Montréal favorise l'implantation de ressources d'hébergements et soutienne les organismes communautaires qu'elle finance ;
- Nous recommandons d'offrir un accès universel et ADS+ par les équipements et les mobiliers urbains, de bonifier drastiquement son offre sur la Ville de Montréal et de le faire de manière diversifiée et inclusive (par exemple, par l'entremise de mobiliers multifonctionnels) ;
- Nous recommandons d'offrir un accès à de l'eau potable et propre dans les espaces publics ;
- Nous recommandons d'augmenter les espaces d'ombre et de brumisateur ;
- Nous recommandons d'augmenter les effectifs de la Ville de Montréal en lien avec la gestion des ordures et de la propreté dans les rues et dans les parcs, autant dans les espaces collectifs qu'auprès des personnes vivant dans un campement ;
- Nous recommandons un accès inclusif et sans exclusion systémique aux installations sanitaires ainsi qu'aux bâtiments municipaux actuellement disponibles ;
- Nous recommandons d'augmenter drastiquement l'offre d'installations sanitaires dans la Ville de Montréal, que ce soit par l'entremise des chalets de parcs, par les bâtiments municipaux ou en accompagnant les organismes communautaires dans le développement de services sanitaires au sein de leur ressource ;
- Nous recommandons que la Ville de Montréal offre des espaces destinés à l'entreposage des effets personnels, et ce, gratuitement ;
- Nous recommandons au tribunal administratif du logement de mettre en place un service de soutien psychosocial afin d'assurer la prévention à l'itinérance, le maintien des personnes en logement ainsi que l'accompagnement dans les ressources disponibles (notamment pour l'entreposage offert par la Ville) en cas de reprise de logements, évictions, etc ;
- Nous recommandons le financement de poste pour le soutien ainsi que le maintien en logement ;
- Considérant le manque de logements, les enjeux en lien avec l'hébergement ainsi que l'inefficacité des démantèlements, nous recommandons de tolérer tous les campements sur l'île de Montréal tant et aussi longtemps que les différents paliers gouvernementaux ne s'occupent pas de trouver des solutions structurantes à la crise du logement ;
- Nous recommandons de pérenniser les mesures hivernales déployées durant les grands froids sur l'ensemble de l'année, notamment en finançant les organismes communautaires de manière récurrente, continue et permanente afin de privilégier le travail de prévention ;

- 
- Nous recommandons que le service d'incendie accompagne les organismes communautaires et les personnes vivant en campement dans l'élaboration d'un plan de sécurité et de bonnes pratiques en campement ;
  - Nous recommandons de retirer les heures de fermeture dans les parcs afin de réduire les contraventions et la judiciarisation des personnes marginalisées occupant l'espace public la nuit ;
  - Nous recommandons d'assurer un financement adéquat aux groupes communautaires afin d'avoir les ressources nécessaires pour avoir une offre de service répondant aux besoins des différentes populations ;
  - Nous recommandons que les décisions découlant de cette consultation aient pour ligne conductrice l'idée d'œuvrer à la déstigmatisation des personnes marginalisées et que les actions posées par la Ville visent à réduire la discrimination et l'exclusion de ces personnes ;
  - Considérant que le financement du SPVM et des équipes mixtes est en augmentation constante, nous recommandons non seulement un meilleur financement pour le travail de rue, mais également que les groupes communautaires en travail de rue, en services sociaux et en intervention reçoivent une enveloppe équivalente à ce qui est injecté en sécurité urbaine ;
  - Nous recommandons que les organismes communautaires desservant les personnes en situation d'itinérance, mais également les organismes qui agissent en prévention reçoivent des financements adaptés au contexte actuel et que ce financement soit offert directement à la mission ;
  - Nous recommandons des financements assurant l'autonomie des organismes communautaires ;
  - Nous recommandons d'offrir un engagement dans le financement aux organismes communautaires dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale ;
  - Nous recommandons de privilégier les financements à la mission et de pérenniser le soutien financier aux groupes communautaires ;
  - Nous recommandons le financement de projets en lien avec la cohabitation sociale si ceux-ci répondent à des critères d'autonomie communautaire ;
  - Nous recommandons que les élu·e·s de la Ville de Montréal adoptent le courage politique de défendre et de soutenir les organismes communautaires dans la réalisation de leur mission ;
  - Nous recommandons une analyse sur la question de la cohabitation tout en incluant les personnes en situation de vulnérabilité dans cette réflexion afin d'obtenir des pistes de solution concrète, structurante et sans exclusion sociale des personnes marginalisées ;
  - Nous recommandons une réglementation montréalaise sur la question de la cohabitation et nous invitons les différents arrondissements à adopter un plan local de cohabitation afin que chaque arrondissement soit imputable dans sa réalisation ;
  - Nous recommandons que tous les projets de développement urbain réalisé par la Ville et ses arrondissements se réalisent conjointement avec les différents départements afin de mener à des espaces inclusifs et nous proposons de créer un comité d'aménagement solidaire pour y parvenir.

# La cohabitation sociale dans l'espace public : des droits de la personne bafoués

---

La Corporation de développement communautaire Plateau-Mont-Royal souhaite participer à la consultation publique portée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) afin de se prononcer sur la question de l'itinérance, de la cohabitation et des conditions pour assurer des relations harmonieuses entre tou·te·s les résident·e·s montréalais·e·s. Pour y parvenir, ce mémoire a été rédigé conjointement avec les membres du Comité Itinérance, soit des membres actifs au sein de la CDC PMR.

Nous tenons d'abord à saluer l'effort de la Ville de Montréal [d'avoir demandé une grande consultation de la population sur cette question], mais nous tenons aussi à souligner qu'il existe un rapport de force face à la prise de parole entre les personnes logées et les personnes non logées.

Le temps nécessaire pour participer aux différentes consultations est un privilège qui n'est pas donné aux personnes étant principalement occupées à veiller à sa propre survie. De ce fait, nous réitérons l'importance de mettre les personnes en situation d'itinérance au cœur de cette consultation et nous suggérons que ces personnes soient rémunérées tout au long de la démarche afin de reconnaître leur savoir expérientiel.

Face à la crise du logement actuelle et l'augmentation continue de personnes qui se retrouvent en précarité résidentielle, il est important de proposer des recommandations sur les meilleures conditions à l'implantation des ressources communautaires dans les municipalités, notamment à la Ville de Montréal. Pour ce faire, il est important de contextualiser et saisir l'ampleur des besoins des personnes qui y vivent c'est-à-dire en y présentant le portrait spécifique au Plateau-Mont-Royal, en illustrant le phénomène de l'itinérance et en mettant de l'avant le contexte socioéconomique, politique et social menant aux enjeux de cohabitation.

---

## Contexte local

Le Plateau-Mont-Royal est le quartier le plus densément peuplé de l'île de Montréal et habité par une population plus jeune que le reste de la Ville, soit une moyenne d'âge de 37,5 ans (CDC, Plan de quartier). Ce quartier est habité par près d'une personne sur deux qui occupe son logement seule (51,9%). D'ailleurs, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est perçu comme un endroit privilégié par la croyance que les gens qui y résident ont un revenu au-delà du revenu moyen et que les gens qui y habitent sont éduqués. Pourtant, le revenu médian est de 34 800\$, soit 1 600\$ au-dessus de la moyenne montréalaise. D'ailleurs, 20,9% de la population du quartier vit avec un faible revenu. Il n'est donc pas étonnant que 72,1% des gens qui habitent le quartier soient des locataires.

Sans grande surprise, le Plateau-Mont-Royal est un quartier grandement touché par le phénomène de l'embourgeoisement. Il est possible d'affirmer que les résident·e·s du Plateau vivent une importante pression face au parc locatif, notamment en raison des prix de location, de la présence de locations de courte durée (de type Airbnb) et du manque de logements sociaux sur son territoire (6,8% dans le Plateau-Mont-Royal en comparaison à 8,4% sur le reste de l'île, un des taux les plus bas des quartiers centraux).

D'ailleurs, même les personnes qui ne présentent pas nécessairement une grande précarité financière ne parviennent pas à être relocalisées dans le quartier une fois qu'elles sont amenées à quitter son domicile (éviction, reprise de logement, vente, insalubrité, etc.).

À force de voir les individus quitter le quartier, il est clair que cela nuit au sentiment d'appartenance, à la communauté et à la mixité sociale. De ce fait, la collaboration, le soutien et l'entraide sont grandement affectés.

Alors que le Plateau-Mont-Royal vit une augmentation marquée d'individus qui se retrouvent à risque ou en situation d'itinérance, nous observons en parallèle de grandes tensions entre les personnes logées et les personnes non logées.

En effet, différentes mobilisations citoyennes demandant la fermeture d'organismes et sur le territoire, les résident·e·s logé·e·s ont notamment eu recours à des plaintes à l'Ombudsman afin de se faire entendre. Dans ces plaintes, deux principales ont été médiatisées au cours des dernières années, soit le secteur Milton-Parc ainsi que le secteur entourant l'hôpital Hôtel-Dieu. Il s'avère donc important de faire entendre les préoccupations des organismes communautaires ainsi que les besoins des personnes vivant de la précarité financière, mais également de contribuer aux pistes de solution pour rendre la Ville de Montréal un lieu d'accueil, sans l'exclusion des personnes les plus vulnérabilisées.

---

## Portrait du phénomène de l'itinérance

Les membres du comité itinérance de la CDC PMR ont mis en place une démarche afin de réaliser un portrait du phénomène de l'itinérance dans le quartier Plateau-Mont-Royal. Ce portrait, publié en mars 2024, illustre que les besoins des personnes en situation d'itinérance et à risque sont sensiblement les mêmes 10 ans après le dernier portrait. Cependant, le contexte socioéconomique s'est aggravé, amenant de plus en plus de personnes en précarité financière à se retrouver à la rue en raison de la hausse du coût de la vie ainsi que la crise du logement. Face à l'augmentation des personnes à risque d'itinérance et vivant sous le seuil de pauvreté, les ressources communautaires ne peuvent répondre aux besoins grandissants des différentes populations du territoire à elles seules. Le Plateau-Mont-Royal est composé d'une multitude de profils, mais le portrait démontre que les communautés 2SLGBTQIA+ ainsi que les communautés autochtones sont surreprésentées alors que les organisations desservant ses populations sont limitées, voire absentes. Dès lors, en raison du manque de ressources et du fait que les ressources existantes sont saturées, les différentes organisations peinent à répondre aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité. Alors qu'un nombre important de résident·e·s doivent choisir entre un toit ou de la nourriture, les gens qui se trouvent présentement à risque d'itinérance n'ont pas accès aux services d'hébergement existant. Les répondant·e·s aux questionnaires affirment d'ailleurs que la question de la mixité sociale est certainement appréciée dans sa définition élargie, mais qu'elle vient également avec une tension et des préjugés envers certains groupes, notamment les personnes les plus marginalisées. Ce portrait démontrait déjà que dans un contexte de saturation des services, les personnes marginalisées sont plus à risque à la surjudiciarisation, aux discriminations ainsi qu'au démantèlement.

Face à ces constats, nous ne pouvons que nous demander où se trouve l'espace pour les personnes marginalisées dans nos communautés et comment nous pouvons amener les différents paliers gouvernementaux à répondre à l'augmentation drastique du phénomène de l'insécurité financière et matérielle.



# DÉFINITIONS

---

## Itinérance

Si la définition de la Politique nationale de lutte à l'itinérance répond bien à la définition partagée par le comité itinérance, nous tenons à ajouter que « le sentiment d'avoir un chez-soi est au cœur de l'expérience humaine et représente un levier au bien-être, à la citoyenneté, à la relation de la personne avec sa propre identité et avec son environnement social ».

Le portrait de l'itinérance à l'heure actuelle est très diversifié et il s'agit maintenant d'un éventail de phénomènes sociaux qui mènent vers l'itinérance. En effet, avec la crise du logement, les violences genrées, la population vieillissante, un contexte d'immigration très hostile pour les personnes à statut migratoire précaire, les personnes étant présentement à risque ou en situation d'itinérance n'ont simplement plus les leviers permettant de s'en sortir aussi facilement.

Nous tenons quand même à apporter une critique : la question de la cohabitation sociale est régulièrement associée au phénomène de l'itinérance. Il est important de prendre en compte que le sujet de la cohabitation strictement orienté à l'endroit des personnes en situation d'itinérance illustre un problème de fond, soit un désir d'invisibiliser le phénomène et l'enjeu structurel qui mène à l'itinérance. C'est la raison pour laquelle nous parlerons notamment de personnes marginalisées, ce qui regroupe différentes populations, telles que les personnes ayant des enjeux de santé mentale, les personnes utilisatrices de drogues, les jeunes, les personnes réalisant des crimes ainsi que les personnes ayant des relations sexuelles dans l'espace public.

## Cohabitation sociale

La définition utilisée dans le cadre de cette consultation se traduit par « l'idée du vivre-ensemble entre des personnes ou des groupes n'ayant pas les mêmes caractéristiques, les mêmes besoins ou les mêmes perspectives » (Vivre en Ville).

Cela dit, en raison des discours politiques et du contexte socioéconomique actuel, la cohabitation est loin de cette définition. En effet, en pratique, elle illustre régulièrement un désir d'exclure les personnes marginalisées de l'espace public et l'usage de ce concept est souvent aux fins des intérêts des personnes logées.

L'accès à l'espace public est devenu un sujet polarisant dans les dernières années, non seulement avec l'augmentation des personnes en situation d'itinérance, mais également en raison que ce phénomène est de plus en plus visible. Alors que « l'administration municipale et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) adoptent depuis quelques années un discours prônant l'inclusion des personnes en situation d'itinérance et la cohabitation sociale harmonieuse », nous continuons d'observer un profilage social des personnes en situation d'itinérance.

---

En effet, la Ville de Montréal contribue à invisibiliser les populations « indésirables en les déplaçant dans des zones périphériques, et la revitalisation de certains quartiers se font souvent au détriment du tissu social en place » (Grimard et al., 2023).

« La visibilité des [personnes en situation d'itinérance] devient pour un certain nombre d'acteurs, un obstacle social, symbolique et esthétique [...] » (Parazelli, 2013) et amène à réaliser un ensemble de techniques pour déplacer les populations autant par la répression (interventions policières, surveillance, judiciarisation, règlementation, démantèlement) que par l'aménagement (le mobilier hostile).

Le design hostile « a pour but de guider la conduite dans l'espace urbain et fait partie de méthodes coercitives » et « il se caractérise souvent par des gestes de design qui ne seront pas remarqués par les groupes qui ne sont pas visés (Petty, 2016) » comme par des bancs, des pics, des supports, des lumières, des bruits, des enseignes qui sont mise dans l'intention de décourager son occupation (ASF Québec, 2023).

Le droit à la ville n'est donc pas équitable entre les différentes populations. Ce n'est d'ailleurs pas anodin si la question de la cohabitation sociale est abordée comme un enjeu et non pas comme un concept qui réfère à un endroit où il fait bon vivre ensemble, en communauté et dans la collectivité.

De ce fait, pour assurer une compréhension commune de ce que représente la cohabitation sociale, nous souhaitons offrir une nuance et souligner que les définitions théoriques n'illustrent pas les rapports de pouvoir au sein de la communauté. Si le terme

cohabitation sociale est utilisé aux avantages des personnes logées alors il n'y a pas de réel vivre-ensemble ni de cohésion sociale.

## Médiation sociale

Lorsque nous parlons de cohabitation, l'une des actions mises de l'avant est l'usage de la médiation sociale. Le concept de la médiation est généralement galvaudé par l'ensemble des personnes qui ont à intervenir dans l'espace public. En effet, la médiation sociale se définit comme une « intervention destinée à amener un accord » (Larousse). Pourtant, les différents postes déployés dans la rue au nom de la médiation sociale n'offrent pas toujours un service où il y a présence d'un accord et où il y a réelle présence de médiation.

---

Comme le mentionne le rapport de Ted Rutland, l'une des distinctions se trouve dans les intérêts et les objectifs :

« Alors que les intervenant·e·s visent à soutenir les personnes en situation d'itinérance et à les aider avec une approche axée sur leurs besoins, les équipes mixtes répondent plutôt à différents intérêts politiques et économiques. Il s'agit notamment des commerces de quartier, des résident·e·s, des propriétaires, de la Ville et de la police » (Rutland, 2023).

La Société de développement social (SDS) offre maintenant à certains arrondissements et à la Ville un service de médiation sociale en offrant des solutions à chacun des partis. En collaboration avec la SDS, l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) est d'ailleurs un exemple mis en place pour répondre aux enjeux de cohabitation.

Il est évident que les objectifs et intérêts des services d'ÉMMIS répondent davantage aux intérêts politiques et économiques. En effet, les services permettent de répondre aux demandes « du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) [...], des citoyennes et citoyens, des commerçantes et commerçants [...], des constables dans le métro (STM) », etc. (Ville de Montréal).

Ici, la posture de la Ville de Montréal vient restreindre la signification de la médiation en les associant aux « enjeux de sécurisation, de pacification, d'inclusion sociale et de cohabitation sociale harmonieuse dans l'espace public » alors que les intervenant·e·s communautaires souhaitent adopter « des pratiques sociales fondées sur les principes de démocratisation de la justice et du droit (principe de l'accès au droit) et sur la quête d'alternatives aux modes traditionnels de réaction sociale (en particulier celle de modalités non punitives de règlements de conflits) » (Jaccoud, 2009). En soi, le modèle valorisé par les groupes communautaires cherche à éviter la judiciarisation et d'encourager l'autonomie des parti·e·s alors que la posture de médiation de la Ville de Montréal laisse croire qu'il y a un désir de réduire les frustrations, les insécurités perçues et l'inconfort ressenti par les personnes et entités logées. Cette dernière hypothèse est mise de l'avant par le fait que les personnes en situation d'itinérance ou encore les personnes marginalisées occupant l'espace public sont très peu consultées et que l'intention est d'atténuer les éléments perturbateurs ; la réponse recherchée est un changement de comportements de la part des personnes occupant la rue.

Pourtant, dans sa définition, la médiation devrait permettre une « dimension communicationnelle [...] centrale et laisse[r] le pouvoir aux parties de décider ce qu'elles estiment le mieux adapté à leur situation » (Jaccoud, 2009). La médiation sociale portée par les équipes mixtes et la Ville retirent donc toute autonomie et pouvoir d'agir aux résident·e·s des différents arrondissements. Les parties devraient être en mesure de connaître leurs droits, d'être accompagnées dans la recherche de solutions et de parvenir à une entente.

---

La multiplication des équipes mixtes a déjà été fortement documentée pour démontrer qu'elles nuisent au travail d'intervention des groupes communautaires (Rutland, 2023).

De ce fait, pour mettre en place des pratiques de cohabitation sociale, encore faut-il pouvoir entendre, écouter et laisser une voix à tou·te·s les parti·e·s occupant la Ville. Malheureusement, les mesures actuelles ne font que réduire les personnes marginalisées au silence.

## Milieu de vie

Dans le cadre de la consultation, la Ville de Montréal définit les quartiers de la métropole comme « des milieux de vie offerts à la population, notamment en matière de proximité et d'accès aux services et aux infrastructures, de mobilité durable, d'habitation et d'emploi » (2021).

Nous croyons que pour contribuer au milieu de vie et assurer une offre de services accessibles et inclusifs, la municipalité doit veiller à assurer des déterminants sociaux afin de réduire les inégalités de santé entre les personnes. En effet, la juridiction montréalaise permet d'offrir des installations adaptées aux besoins des différentes populations. De ce fait, les quartiers, par ces espaces publics, ont des parcs ainsi que des voies de circulation que nous déterminerons comme des espaces d'occupation, des milieux de vie. De ce fait, les populations qui occupent le quartier en font sa couleur, sa vitalité et son identité. Il ne s'agit donc pas d'un milieu offert à la population.

Les milieux de vie doivent également tenir compte de la sécurité des populations qui l'occupent. Pourtant, certains milieux de vie ne permettent pas de veiller à la santé et à la sécurité de ces occupant·e·s ni de partager ces espaces de manière équitable :

« L'espace public n'est souvent ouvert qu'à celles qui adoptent des comportements socialement acceptés et exclut donc celles dont les comportements sont jugés inacceptables » (Iveson (1998) dans Grimard et al., 2023).

« L'espace public désigne l'ensemble des espaces destinés à l'usage de tout le monde, sans restriction. Il peut notamment s'agir d'espaces de circulation (p. ex. réseau viaire) ou de rassemblement (p. ex. par cet place publique). » (Vivre en Ville, Fondation du Grand Montréal)

---

Nous entendons par sécurité l'« état dans lequel le sujet, individu ou collectif, ne se sent pas en état de vulnérabilité, que la menace n'existe pas ou qu'on estime avoir les moyens de la dissoudre » (David, 2002).

De plus, la sécurité possède « deux dimensions : une dimension objective, appréciée en fonction de paramètres comportementaux et environnementaux objectifs, et une dimension subjective, appréciée en fonction du sentiment de sécurité de la population. Ces deux dimensions s'influencent mutuellement de façon positive ou négative » (Direction de la santé publique, 2000).

Nous pouvons penser à l'intersection des rues Milton et Parc qui sont au centre de plaintes auprès de l'Ombudsman et où les compétences de la Ville sont soulignées sur la question de la sécurité et le milieu de vie :

« La Charte montréalaise des droits et responsabilités (CMDR) définit certains engagements de la Ville de Montréal en matière de sécurité à l'article 26, c'est-à-dire :

- Aménager son territoire de façon sécuritaire (26a) ;
- Prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment les parcs, les équipements collectifs et récréatifs (26c) ;
- Soutenir des mesures préventives axées sur la sensibilisation et la participation des citoyennes et des citoyens, en collaboration avec les responsables de la sécurité publique et civile (26d) ;
- Protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens (26e) » (Mailloux, 2022).

# RECOMMANDATIONS

---

Si la Ville de Montréal démontre une plus grande compréhension face au phénomène de l'itinérance et une plus grande solidarité face aux personnes vivant ce phénomène, nous continuons d'observer un discours d'intolérance de la part de l'administration municipale, notamment par le déplacement des personnes en situation d'itinérance, par sa judiciarisation et par les multiples démantèlements. Nous ne pouvons continuer de mettre les gens dehors du dehors.

En l'absence d'une responsabilisation du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral, **nous invitons la Ville de Montréal à reconnaître la crise actuelle et à appliquer des réglementations qui mettront de l'avant les droits de la personne en démontrant une plus grande tolérance.**

Considérant que la question de la cohabitation sociale est étroitement reliée au phénomène de l'itinérance pour la Ville de Montréal, nous croyons que la thématique de la cohabitation requiert une définition qui ne met pas l'emphase sur des populations spécifiques, car autrement cela témoigne d'une iniquité entre les différents groupes montréalais.

**Nous recommandons que la Ville de Montréal adopte une vision générale, inclusive et élargie de la cohabitation sociale en assurant un vivre-ensemble de tou-te-s et chacun-e.**

## Intégration harmonieuse des ressources

Dans le projet de Plan d'Urbanisme et de Mobilité 2050 (PUM), la question de l'intégration harmonieuse des ressources y est brièvement abordée, à savoir à la mesure 6.1. En effet, ce projet indique que « la réglementation d'urbanisme doit régir [les ressources] de manière à faciliter leur implantation sur le territoire ». Plus concrètement, il s'agit d'autoriser l'intégration d'une ressource dans toutes les zones, sans critère et sans limitation.

Bien que le PUM n'impose aucune restriction dans son territoire d'application, nous souhaitons quand même à souligner des inquiétudes face au point 6.1.2 selon lequel « la réglementation d'urbanisme doit prévoir [des] critères », c'est-à-dire en intégrant les ressources là où il y a un besoin, en assurant une intégration avec son milieu environnant et en préservant la qualité de vie du voisinage.

Considérant le manque de logements communautaires, l'ajout de restrictions ou de critères en lien avec la distance pourrait venir augmenter la difficulté aux organismes à se relocaliser ou simplement à trouver un espace où se loger.

---

De plus, advenant que la question des restrictions de distance soit mise en place, nous ne pouvons que croire que cela viendra contribuer à l'isolement, l'exclusion et la survie des personnes marginalisées. En augmentant la distance entre les ressources et en demandant aux individus de se déplacer sur de plus grande distance, cela contribue à complexifier la survie. Les enjeux de déplacements ainsi que la distance entre les ressources sont l'une des principales barrières d'accès aux services (CDC PMR, 2024).

**Nous recommandons d'offrir la gratuité des transports en commun aux personnes en situation de précarité financière.**

Puis, nous tenons à souligner que certains mouvements populaires au discours « pas dans ma cour » démontrent une impasse circulaire, c'est-à-dire que les personnes logées se plaignent de la présence des personnes en situation d'itinérance à l'extérieur et que du même coup le projet des organismes communautaires qui aménagent dans un dit secteur sont systématiquement freinés, empêchant du même coup à offrir un milieu de vie à ces personnes sans domicile fixe.

**Nous recommandons de ne pas déplacer les ressources communautaires existantes à la suite de l'ouverture d'un lieu accueillant des enfants.**

**Nous recommandons de ne pas ajouter de restriction dans son application pour tous les organismes qui auraient à ouvrir de nouvelles ressources ou déployer une ressource à une nouvelle adresse.**

**Nous recommandons, comme l'Ombudsman de Montréal (Mailloux, 2022), que la Ville de Montréal favorise l'implantation de ressources d'hébergements et soutienne les organismes communautaires qu'elle finance.**

## Occuper l'espace public

Afin d'assurer une cohabitation optimale et de tenir compte de l'ensemble des populations qui occupent l'espace public, il est important de penser l'urbanisme et l'architecture comme des disciplines ayant des effets sur les dynamiques sociales.

Nous croyons donc qu'une offre diversifiée d'équipements et de mobiliers urbains peut contribuer à réduire les enjeux liés à la cohabitation sociale.

D'ailleurs, déposé durant l'été 2024, le projet du PUM affirme également son intérêt à « améliorer l'accès universel aux équipements et mobiliers urbains (toilettes, fontaines à eau, bancs, etc.) afin de permettre à toutes les populations d'occuper l'espace sans contrainte et sans exclusion systémique ».

---

**Nous recommandons d'offrir un accès universel et ADS+ par les équipements et les mobiliers urbains, de bonifier drastiquement son offre sur la Ville de Montréal et de le faire de manière diversifiée et inclusive (par exemple, par l'entremise de mobiliers multifonctionnels).**

L'équipement et le mobilier urbain pourraient également permettre de répondre aux changements climatiques et à la vulnérabilité qu'apportent les changements importants de température (canicule et grands froids). Au-delà des personnes en situation d'itinérance, la question de l'accès à l'eau est une question de santé publique. En augmentant l'offre des mobiliers qui tient compte de la chaleur, la Ville pourrait réduire les risques d'insolation pour l'ensemble des populations vulnérables.

**Nous recommandons d'offrir un accès à de l'eau potable et propre dans les espaces publics.**

**Nous recommandons d'augmenter les espaces d'ombre et de brumisateur.**

Pour réduire le sentiment d'insécurité, l'amalgame entre le manque de propreté et les personnes marginalisées, il serait important de veiller à une plus grande attention face aux déchets. Par exemple, plusieurs personnes logées se plaignent de la présence d'urine, d'excréments, de déchets domestiques, etc. D'ailleurs, le rapport d'enquête de l'Ombudsman de Montréal démontre qu'il y a une augmentation de l'entretien du domaine public, les plaintes en lien avec la propreté diminuent de manière marquée (Mailloux, 2022).

Face aux deux derniers points concernant l'espace public et les compétences municipales, il est évident qu'en augmentant l'offre en termes d'installations sanitaires, cela vient répondre directement aux besoins de l'accès à l'eau et à la gestion des déchets.

Au-delà des besoins de base, les toilettes peuvent non seulement offrir une meilleure propreté à la ville, mais également venir réduire les tensions entre les différent·e·s résident·e·s des arrondissements, logé·e·s ou non. En apportant une offre diversifiée d'installations sanitaires (douche, eau, toilette, fontaine, lavabo, etc.), les différentes populations peuvent ainsi gérer l'ensemble des fluides corporels de manière sécuritaire.

« L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) est un processus d'analyse qui vise à prendre en compte les réalités distinctes des femmes et des hommes dans la mise en place de projets, de programmes, de politiques, etc. »  
(Gouvernement du Québec).

« La façon dont sont aménagées les villes n'est pas neutre et elle peut créer des inégalités sociales. Appliquée au sein des processus de planification urbaine, l'ADS+ promet de penser des espaces publics inclusifs et sécuritaires, imaginés à partir des besoins particuliers des femmes et de corriger ainsi certaines inégalités. »  
(Observatoire Vivre ensemble)



---

Il s'agit là d'une question de santé publique :

« Les services de première ligne renvoient aux services sanitaires et sociaux « courants » et incluent notamment les services de prévention des maladies et des problèmes sociaux, la promotion de la santé ainsi que les services curatifs non spécialisés comme la médecine de famille et l'accueil psychosocial » (Fondation Grand Montréal, 2024).

Si la Ville de Montréal ne possède pas la juridiction spécifique des services de la santé et des services sociaux, elle peut mettre en place des services de première ligne répondant à la prévention des maladies.

En novembre 2023, certaines bibliothèques de Montréal adoptent une motion selon laquelle il est interdit d'occuper les bâtiments municipaux alors que notre « hygiène corporelle [...] incommode les autres usagers ou le personnel » ([Arrondissement du Sud-Ouest](#)).

**Nous recommandons un accès inclusif et sans exclusion systémique aux installations sanitaires ainsi qu'aux bâtiments municipaux actuellement disponibles.**

**Nous recommandons d'augmenter drastiquement l'offre d'installations sanitaires dans la Ville de Montréal, que ce soit par l'entremise des chalets de parcs, par les bâtiments municipaux ou en accompagnant les organismes communautaires dans le développement de services sanitaires au sein de leur ressource.**

## Hébergement

La question du nombre de personnes pouvant être hébergées est souvent l'argument principal pour les différents paliers gouvernementaux et l'accès aux ressources communautaires l'argument des personnes logées. Cela dit, il y a présentement une « saturation des services existants » et en plus du manque de places, « l'âge, l'identité de genre et l'orientation sexuelle, le système de réservation des places et les restrictions relatives à la consommation » sont des freins importants dans l'accès aux services (CDC PMR, 2024). D'ailleurs, une personne sur quatre mentionne que l'absence de casiers contribue aux enjeux d'accessibilités aux services (CDC PMR, 2024).

« L'accès à des casiers ou un espace d'entreposage de taille suffisante et sécurisé protège les biens personnels des personnes en situation d'itinérance, afin que celles-ci puissent vaquer à leur activité sans se soucier de la sécurité de leurs effets personnels. Cela facilite également leurs déplacements dans la ville [ainsi que l'accès aux ressources communautaires qui peuvent limiter le nombre d'effets acceptés] » (Davis (2004) dans Grimard et coll., 2023).

---

**Nous recommandons que la Ville de Montréal offre des espaces destinés à l'entreposage des effets personnels, et ce, gratuitement.**

D'ailleurs, lors d'une éviction ou de la perte d'un logement, les personnes qui se retrouvent sans alternative au logement perdent non seulement un toit, mais également l'ensemble de leur effet personnel. Les individus doivent quitter le domicile et le propriétaire videra le logement de ses biens. La Ville de Montréal offre déjà un service d'entreposage lors de ces événements, mais les membres de la CDC PMR indiquent que la plupart des résident·e·s ne sont pas informés du service d'entreposage. Lorsque la Ville de Montréal regarde les statistiques et l'utilisation de ce service, certain·e·s élu·e·s nous ont partagé que le service n'est pas utile ou très peu utilisé parce que les biens matériels y restent assez longtemps pour finalement se rendre aux ordures. Nous saluons ce service et nous croyons qu'il y a deux explications qui font que les gens ne viennent pas récupérer leurs effets : l'incapacité à retrouver un logement dans des délais raisonnables en raison de la crise du logement ainsi que le manque de soutien auprès des personnes se trouvant à la rue.

**Nous recommandons au tribunal administratif du logement de mettre en place un service de soutien psychosocial afin d'assurer la prévention à l'itinérance, le maintien des personnes en logement ainsi que l'accompagnement dans les ressources disponibles (notamment pour l'entreposage offert par la Ville) en cas de reprise de logements, évictions, etc.**

Advenant qu'une personne parvienne à se trouver un logement, la situation socioéconomique actuelle démontre qu'un service d'accompagnement ne causerait pas de tort aux personnes qui peuvent vivre d'autres difficultés psychosociales malgré l'obtention d'un logement. En effet, les individus qui sont à risque d'itinérance peuvent vivre plusieurs enjeux et nécessiter l'accompagnement d'organismes communautaires ainsi qu'un soutien psychosocial.

**Nous recommandons le financement de poste pour le soutien ainsi que le maintien en logement.**

En revanche, lorsque les individus ne parviennent toujours pas à retrouver un toit et que l'hébergement n'est pas une option sécuritaire ou possible pour eux, le campement devient l'option restante.

Cela dit, la Ville de Montréal a une politique de tolérance zéro face au campement alors qu'il a été démontré que « les démantèlements de campements urbains sont dispendieux, inefficaces, entraînent l'isolement et exacerbent la précarisation des personnes qui les habitent » (Grimard et coll., 2023).

---

**Considérant le manque de logements, les enjeux en lien avec l'hébergement ainsi que l'inefficacité des démantèlements, nous recommandons de tolérer tous les campements sur l'île de Montréal tant et aussi longtemps que les différents paliers gouvernementaux ne s'occupent pas de trouver des solutions structurantes à la crise du logement.**

Face au manque de ressources suffisantes lors des grands froids, la Ville et d'autres acteurs provinciaux déploient des mesures hivernales d'urgence pour chercher à pallier le manque de places disponibles, mais ces mesures ne permettent pas d'assurer un service de qualité :

« Les tentes et les refuges d'urgence hivernaux sont des palliatifs somme toute dispendieux qui ne résoudre pas le problème du manque de ressources structurantes et pérennes en hébergement adapté et logement social. Par ailleurs, le financement limité dans le temps des organismes dispensant ces services empêche la planification de leurs services à plus long terme » (Mailloux, 2022).

Lorsqu'un organisme communautaire ne peut porter la gestion d'une ressource d'urgence, il arrive que les acteurs institutionnels déploient une ressource en prenant des gardes de sécurité qui ne peuvent offrir des services de qualité. En effet, plusieurs personnes hébergées dans ces ressources d'urgence mentionnent ne pas se sentir en sécurité, vivre de la discrimination, vivre des agressions physiques, verbales et sexuelles, etc. En déployant un service d'urgence non structuré, cela contribue à maintenir les individus à la rue, à les mettre en situation de vulnérabilité et à augmenter la désaffiliation sociale. Il est important d'offrir des ressources adaptées (en tenant compte de l'ADS+ par exemple), d'offrir ces services avec des intervenant·e·s formé·e·s<sup>1</sup> et de s'y prendre en amont.

Le Rapport de l'Ombudsman de Montréal (2022) ajoute également que « répondre aux besoins d'hébergement existants toute l'année représenterait une stratégie plus efficace pour appréhender l'itinérance et donnerait vie aux actions et objectifs réitérés moult fois par la Ville de Montréal et ses partenaires du RSSS à ce sujet ».

**Nous recommandons de pérenniser les mesures hivernales déployées durant les grands froids sur l'ensemble de l'année, notamment en finançant les organismes communautaires de manière récurrente, continue et permanente afin de privilégier le travail de prévention.**

<sup>1</sup> La formation doit également provenir des expert·e·s, soit le milieu communautaire, les intervenant·e·s et les professionnel·le·s de la santé.

---

Faute de mesures structurantes, efficaces et de qualité, si la Ville de Montréal accepte de tolérer les campements, il est évident qu'il serait nécessaire de veiller à soutenir les personnes vivant dans l'espace public et de sécuriser les campements. Alors que la question de la sécurité est en avant-plan face aux démantèlements, elle devrait être au cœur des réflexions pour assurer aux personnes une dignité dans la rue.

**Nous recommandons que le service d'incendie accompagne les organismes communautaires et les personnes vivant en campement dans l'élaboration d'un plan de sécurité et de bonnes pratiques en campement.**

En acceptant que des personnes doivent vivre dans la rue en dernier recours, il serait pertinent d'éviter de pénaliser ces mêmes personnes par le simple fait qu'elles soient dans la rue. Comme démontré, la « transformation juridique des parcs » et « la mobilisation accrue des forces policières » encourage l'idée qu'il y a des incivilités et des comportements socialement inacceptables de la part des personnes en situation d'itinérance (Bellot et coll., 2005). L'un des leviers pour réduire la judiciarisation des personnes marginalisées serait de cesser la fermeture des parcs (par des heures d'ouverture). Il ne devrait pas y avoir de contravention possible pour l'occupation de l'espace public.

**Nous recommandons de retirer les heures de fermeture dans les parcs afin de réduire les contraventions et la judiciarisation des personnes marginalisées occupant l'espace public la nuit.**

## Intervention privée, équipes mixtes et présence policière

En ce qui concerne l'intervention dans l'espace public, nous observons de plus en plus de personnes logées et de commerçant·e·s avoir recours à des entreprises privées afin d'intervenir dans l'espace public, d'assurer une surveillance dans les parcs et de veiller à la « sécurité » dans les hébergements d'urgence. Il est important d'éviter de privatiser les enjeux sociaux et d'éviter d'avoir recours à ces entreprises sans formation sociale pour soutenir les personnes en situation de vulnérabilité. Les entreprises privées observables à l'heure actuelle utilisent parfois la question de la médiation sociale pour justifier leur service, mais plusieurs offrent surtout de déplacer des populations (au nom de la cohabitation sociale) et font donc une forme d'exclusion sociale. Pour obtenir une cohabitation juste et inclusive, il est important de proposer des ressources humaines ayant les compétences pour faire de l'intervention.

**Nous recommandons d'assurer un financement adéquat aux groupes communautaires afin d'avoir les ressources nécessaires pour avoir une offre de service répondant aux besoins des différentes populations.**

---

Nous observons également plus largement que l'usage des services policiers, de certaines équipes mixtes ou des entreprises privées permette surtout de répondre aux enjeux de cohabitation vécue par les personnes logées. Nous nous questionnons sur l'impact de telles ressources alors que simultanément les enjeux structurels ne font que s'exacerber. Nous croyons donc que les organismes communautaires offrant du soutien personnalisé et ayant pour mission la lutte à la pauvreté sont en mesure d'apporter un soutien psychosocial aux différentes populations qui vivent les conséquences du contexte socioéconomique actuel.

Parallèlement, nous observons de plus en plus de ressources financières attribuées au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) ainsi que des financements rattachés à la question de la cohabitation sociale. Dans le même ordre d'idée, la Ville de Montréal a également financé des équipes mixtes telles qu'ÉMMIS afin d'assurer un soutien supplémentaire sur la question de la « médiation ». D'ailleurs, il a été documenté que même si les équipes mixtes ne sont pas du travail policier, « les quatre escouades collaborent étroitement avec la police » (EMRII, EMIC, E=MC2 et ÉMMIS) (Rutland, 2023).

Tel que suggéré dans le rapport de Rutland (2023), l'hypothèse selon laquelle les « escouades [ne répondent] aux besoins des personnes en situation d'itinérance, précisément parce qu'elles répondent aux besoins des résident·e·s et des commerçant·e·s » est partagée par les membres de la CDC PMR.

Si les personnes logées utilisent les différentes lignes téléphoniques des équipes mixtes, les personnes occupant l'espace public risquent d'être déplacées. Cependant, lorsque les individus qui occupent l'espace public circulent ou reviennent dans le même secteur, ces lignes téléphoniques peuvent également avoir un effet négatif sur la perception des personnes logées. En effet, après avoir demandé la présence ou l'intervention de ces équipes, les personnes logées peuvent trouver que cela n'a pas d'impact sur leur quotidien et donc générer encore plus de grogne face à la Ville de Montréal, face aux arrondissements et face aux personnes en situation d'itinérance. Dès lors, cette irritation pour les personnes logées peut contribuer à augmenter les préjugés envers les personnes marginalisées.

**Nous recommandons que les décisions découlant de cette consultation aient pour ligne directrice l'idée d'œuvrer à la déstigmatisation des personnes marginalisées et que les actions posées par la Ville visent à réduire la discrimination et l'exclusion de ces personnes.**

---

Pour parvenir à une réponse concertée, il est important de revoir les rôles et les responsabilités des différents acteurs sur le terrain. Si les équipes mixtes ainsi que le SPVM sont une solution rapide et relativement immédiate, le travail de rue a pour objectif d'accompagner les personnes dans leurs besoins à long terme. En effet, « le travail de rue est centré sur les besoins des usager·ère·s qui sont généralement méfiant·e·s des institutions ; ces besoins demandent du temps, des ressources, ainsi qu'une relation humaine ou professionnelle qui s'établit par la confiance. » (Rutland, 2023).

Nous croyons que le travail de rue est la porte d'entrée vers le lien social, la réduction de la désaffiliation sociale ainsi qu'une réponse pour les personnes non logées.

**Considérant que le financement du SPVM et des équipes mixtes est en augmentation constante, nous recommandons non seulement un meilleur financement pour le travail de rue, mais également que les groupes communautaires en travail de rue, en services sociaux et en intervention reçoivent une enveloppe équivalente à ce qui est injecté en sécurité urbaine.**

## Financement

Face à l'augmentation continue de la vulnérabilité et de la pauvreté des différentes populations montréalaises, les organismes communautaires peinent à répondre aux besoins grandissants avec le financement actuel.

Alors que les organismes cherchent à répondre en prévention aux différentes crises sociales auxquelles elles font face et alors que les organismes doivent de plus en plus pallier le désinvestissement des différentes instances gouvernementales, il est nécessaire d'assurer un financement à la hauteur des services requis pour assurer un filet social de qualité. Cependant, même si les organismes communautaires cherchent à faire partie de la réponse, ils ne peuvent être responsables à eux seuls aux différents phénomènes sociaux. Afin de permettre aux groupes communautaires de répondre à la hauteur des besoins sur le terrain, que ce soit en lien avec le maintien au logement, la sécurité alimentaire, la lutte aux violences genrées ainsi qu'aux différentes raisons qui amènent les gens en précarité financière, il est important d'assurer des financements à la mission.

**Nous recommandons que les organismes communautaires desservant les personnes en situation d'itinérance, mais également les organismes qui agissent en prévention reçoivent des financements adaptés au contexte actuel et que ce financement soit offert directement à la mission.**

---

De plus, les financements actuels sont régulièrement orientés selon les orientations politiques de la Ville de Montréal. De ce fait, certains appels à projets offrent un cadre strict qui ne permettent pas aux organismes communautaires d'appliquer lorsque cela ne répond pas à leur mission. De plus, les délais proposés pour les appels à projets demandent une gestion administrative plus importante que les retombées possibles lorsqu'il s'agit d'un projet à court terme.

Même s'il est important d'augmenter drastiquement les financements offerts aux groupes communautaires, ces organismes ne sont pas responsables de la crise sociale actuelle. Il est important que les institutions contribuent drastiquement dans les causes systémiques et sociales du phénomène de l'itinérance en évitant de se déresponsabiliser. Pour parvenir à un résultat, l'ensemble des partis doivent pouvoir contribuer et le milieu communautaire ne peut pas tenir le filet social à lui seul.

**Nous recommandons des financements assurant l'autonomie des organismes communautaires.**

En ce qui concerne les causes réelles du phénomène de l'itinérance et les enjeux grandissants face à l'intolérance de ces personnes occupant la rue, il est évident que les autres instances gouvernementales doivent également répondre à l'appel pour réduire les causes de l'itinérance. Cela dit, à court terme, il est important de financer les organismes qui s'engagent activement dans la lutte à la pauvreté, que ce soit de près ou de loin au phénomène de l'itinérance. En effet, l'itinérance n'est que le résultat du manque de financement dans les autres sphères sociales.

**Nous recommandons d'offrir un engagement dans le financement aux organismes communautaires dans la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.**

Considérant que les différentes institutions font des appels de projets avec des échéanciers serrés, une lourdeur administrative et très peu de temps pour le projet en soi, nous considérons que ce mode de financement apporte peu de solutions structurantes aux enjeux sociaux. Conjointement à ces appels à projets limitant dans le temps, les membres de la CDC PMR affirment que certains appels à projets ont des intérêts politiques et spécifiques pour l'administration de la Ville de Montréal. Non seulement cette question vient mettre en doute l'autonomie des organismes communautaires, mais elle vient guider les financements selon les objectifs de la Ville et non pas selon les besoins des personnes en situation d'itinérance. D'ailleurs, les membres de la CDC PMR ont illustré que c'était le cas avec l'appel à projets « itinérance et milieux inclusifs » qui n'autorise pas aux groupes financés d'offrir du soutien aux personnes en situation d'itinérance. L'appel de projets vise à inclure les personnes en situation d'itinérance dans un cadre très précis, soit en les intégrant dans des projets visant la cohabitation. En revanche, toujours selon les membres de la CDC PMR, cet appel ne permet pas de répondre aux besoins de base des personnes en situation d'itinérance qui peuvent avoir pour principale priorité de veiller à leurs survies.

---

**Nous recommandons de privilégier les financements à la mission et de pérenniser le soutien financier aux groupes communautaires.**

Si plusieurs appels à projets semblent avoir des orientations politiques, les financements en lien avec la cohabitation sociale sont de plus en plus nombreux. Même si nous pouvons remettre en question l'intention de ces appels à cibler aussi spécifiquement certaines populations, les groupes communautaires s'entendent pour dire que ces fonds peuvent contribuer à une meilleure harmonie autour des ressources.

Pour y parvenir, les organismes communautaires indiquent que ces financements doivent répondre à des critères, notamment d'être offert à la mission, de permettre de financer une ressource humaine et offrir de la flexibilité dans le projet afin que celui-ci réponde aux enjeux entourant chaque organisme. En effet, les membres de la CDC PMR témoignent que certains financements ont été offerts dans l'objectif de faire de la surveillance dans l'espace public et que cela ne répond pas à l'objectif réel de cohabitation sociale.

**Nous recommandons le financement de projets en lien avec la cohabitation sociale si ceux-ci répondent à des critères d'autonomie communautaire.**

Considérant que la Ville de Montréal réalise des appels à projets entourant les questions de l'itinérance, de la cohabitation sociale et de la sécurité urbaine, il serait important que cette vision soit mise de l'avant lorsqu'il y a des voix de personnes logées qui s'unissent pour dénoncer la présence d'organismes et/ou des personnes marginalisées dans un secteur. En effet, dans les derniers mois, plusieurs personnes demandent le déménagement ou la fermeture de ressources. Lorsque ces voix sont portées dans le milieu médiatique, les organismes communautaires se retrouvent seuls à devoir justifier leur ressource, leur mission ainsi que l'intérêt des services. Le travail médiatique que demandent ces frustrations amène les organismes à devoir faire de la médiation, des entrevues et des communications en plus de poursuivre le soutien offert aux personnes desservies. Nous croyons donc qu'il y a un élément contradictoire dans le fait que les organismes financés ne sont pas soutenus par les bailleurs de fonds, notamment lorsque les financements proviennent de la direction politique d'un parti.

**Nous recommandons que les élu-e-s de la Ville de Montréal adoptent le courage politique de défendre et de soutenir les organismes communautaires dans la réalisation de leur mission.**



---

## Plateau-Mont-Royal

Si la question de la cohabitation touche l'ensemble des quartiers de la Ville de Montréal, chaque quartier vit des enjeux en lien avec le vivre-ensemble. L'expérience de la CDC PMR ainsi que ses membres est que l'occupation de l'espace public n'est pas réfléchi en amont dans le développement urbain et architectural des différents arrondissements.

« Il est nécessaire d'adapter l'espace urbain afin qu'il soit plus inclusif pour les populations marginalisées. L'architecture, un secteur qui n'a pas encore pu apporter sa pleine contribution à cet enjeu complexe, doit être mobilisée. » (Grimard et coll., 2023)

De ce fait, il serait pertinent de briser les silos entre les différents départements, notamment en demandant aux départements d'urbanisme de collaborer plus étroitement avec le département du développement social. Les espaces publics sont porteurs pour offrir un vivre ensemble diversifié et répondant aux différentes populations qui l'occupent. Pour y parvenir, il est crucial de comprendre les dynamiques sociales, l'historique des espaces, les activités amenant l'occupation d'un espace ainsi que les besoins socioéconomiques de la population.

**Nous recommandons une analyse sur la question de la cohabitation tout en incluant les personnes en situation de vulnérabilité dans cette réflexion afin d'obtenir des pistes de solution concrète, structurante et sans exclusion sociale des personnes marginalisées.**

**Nous recommandons une réglementation montréalaise sur la question de la cohabitation et nous invitons les différents arrondissements à adopter un plan local de cohabitation afin que chaque arrondissement soit imputable dans sa réalisation.**

**Nous recommandons que tous les projets de développement urbain réalisé par la Ville et ses arrondissements se réalisent conjointement avec les différents départements afin de mener à des espaces inclusifs et nous proposons de créer un comité d'aménagement solidaire pour y parvenir.**

---

En conclusion, nous croyons que les personnes occupant l'espace public doivent être au cœur de la réflexion. De ce fait, nous réitérons notre ouverture face à une telle consultation, surtout si elle tient compte des pistes de solution par, pour et avec les personnes concernées, notamment considérant que ce sont leurs milieux de vie.

La lutte à la pauvreté est la solution générale à l'ensemble des différentes thématiques touchant et amenant le phénomène de l'itinérance. Pour réduire les enjeux de cohabitation, de phénomène de l'itinérance, il faut penser l'occupation de l'espace public et l'implantation de ressources d'hébergement comme une conséquence structurelle du manque de considération pour les personnes en situation de vulnérabilité. Il est important de travailler sur les causes structurelles du phénomène afin d'agir en prévention et éviter de poursuivre le travail d'urgence, année après année.

Nous saluons cette consultation et nous espérons que les résultats permettront aux différent·e·s résident·e·s de la Ville trouveront des solutions adaptées. Nous nous doutons que l'ensemble des recommandations émises dans le cadre de ce mémoire peuvent prendre du temps et qu'elles demandent des changements pragmatiques. Pour y parvenir, nous croyons que ce mémoire propose des solutions à court, moyen et long terme. De ce fait, les personnes logées ne verront peut-être pas de résultats immédiats, mais c'est la raison pour laquelle il est important d'agir rapidement et de prendre en compte le bien-être de toutes les populations montréalaises.

Finalement, nous espérons que le résultat final de cette consultation permettra de réduire les inégalités, l'exclusion sociale et la marginalisation des populations marginalisées. Nous attendons fermement une posture d'ouverture, de bienveillance et de tolérance de la part de la Ville de Montréal à l'égard des personnes qui n'ont pas le privilège d'avoir un toit à l'année. Nous espérons également que la Ville de Montréal aura le courage de défendre publiquement et ouvertement les services communautaires qu'elle finance.

# Bibliographie

---

- Arrondissement du Sud-Ouest, [https://ville.montreal.qc.ca/documents/Adi\\_Public/CA\\_Sud/CA\\_Sud\\_DA\\_ORDI\\_2023-11-13\\_19h00\\_40.08\\_Reg\\_bibliotheques.pdf](https://ville.montreal.qc.ca/documents/Adi_Public/CA_Sud/CA_Sud_DA_ORDI_2023-11-13_19h00_40.08_Reg_bibliotheques.pdf)
- Bureau du défenseur fédéral du logement, 2024. Respect de la dignité et les droits de la personne : Examen des campements de personnes en situation d'itinérance de la défenseuse fédérale du logement – Rapport final. Ottawa : Bureau du défenseur fédéral du logement.
- Bellot, Céline, Isabelle Raffestin, Marie-Noële Royer, Véronique Noël. 2005. Judiciarisation et criminalisation des populations itinérantes à Montréal, 144 p.
- CDC Plateau-Mont-Royal. 2024. Portrait du phénomène de l'itinérance ». Montréal : CDC Plateau-Mont-Royal
- CDC Plateau-Mont-Royal. 2024. Plan de quartier. Montréal. CDC Plateau-Mont-Royal.
- CDC Plateau-Mont-Royal. 2024. La lutte aux inégalités sociales comme principe transversal. Montréal. CDC Plateau-Mont-Royal.
- David, Dominique. 2002. Sécurité : l'après New York. Paris. Presses de Sciences Po. 128 p.
- Farha, Leilani et Schwan, Kaitlin. 2020. Un protocole national pour les campements de sans-abri au Canada. Canada : The Shift.
- Fondation du Grand Montréal et Vivre en Ville (2024). Iniquités territoriales, 136 p. (coll. Signes vitaux du Grand Montréal).
- Grimard, Carolyne, Sarahlou Wagner-Lapierre, Élisabeth Prince, Sonia Blank, Véronique Lapalme et Élène Levasseur. 2023. Architecture + Itinérance : pratiques inclusives pour une ville solidaire. Montréal : Architecture Sans Frontières Québec.
- Jaccoud, M. (2009). Origines et fondements de la médiation sociale au Québec : un double ancrage. *Nouvelles pratiques sociales*, 21(2), 93-108. <https://doi.org/10.7202/038964ar>
- Mailloux, Nadine, 2022. Ne pas détourner le regard. Autochtones et Inuits en situation d'itinérance, Secteur Milton-Parc à Montréal, Ombudsman de Montréal. 35 p.
- Rutland, Ted, 2023. Innovation ou extension de la répression ? Perspectives des intervenantes sur les escouades mixtes à Montréal. Montréal : Ted Rutland et RAPSIM.
- Sécurité et promotion de la sécurité - Aspects conceptuels et opérationnels, Beauport, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Québec, Direction de la santé publique], 2000, 1 ressource en ligne, Collections de BAnQ.
- The Shift, Campement de sans-abri : des orientations pour l'implication des municipalités
- Ville de Montréal <https://montreal.ca/articles/equipe-mobile-de-mediation-et-dintervention-sociale-emmis-20213>